

PREMIER MINISTRE
Haut Comité d'Etude et d'Information sur l'Alcoolisme
27, rue Oudinot, 75700 Paris

LE COÛT DE L'ALCOOLISME



LA DOCUMENTATION FRANÇAISE

YCLM
D'information
de la documentation

Sommaire

	<i>Pages</i>
Avertissement.....	5
Préambule.....	7
Chapitre I	
LES MALADIES	
Mortalité	11
Morbidité.....	12
Coûts.....	12
Chapitre II	
LES ACCIDENTS DE LA ROUTE	
Mortalité et morbidité.....	15
Coûts.....	18
Chapitre III	
LES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET L'ABSENTÉISME PROFESSIONNEL	
Les accidents du travail et leur coût.....	19
L'absentéisme professionnel et son coût.....	21
Conclusion	21
Chapitre IV	
LES ACCIDENTS DOMESTIQUES, DE LOISIRS ET DE SPORTS.....	23
Chapitre V	
LES CRIMES ET SUICIDES.....	25
Chapitre VI	
SYNTHÈSE ET CONCLUSIONS	29
Annexe : Le problème économique de l'alcoolisme	31

Avertissement

L'étude qui suit repose pour l'essentiel sur les recherches entreprises par l'auteur dans le domaine de l'évaluation, pour la collectivité, du coût des principaux maux sociaux.

L'estimation qui y conduit procède de l'application d'une méthodologie qui tente de prendre en compte l'ensemble de leurs conséquences sur les plans quantitatif et qualitatif.

Les chiffres avancés ont pour objet de figurer parmi les indicateurs d'aide à la décision. Ils tiennent leur valeur de pouvoir comparer, sur une même base, des phénomènes économiques de natures diverses.

Il reste que la fixation de tels coûts relève du fait politique.

La science de la décision progressera d'un grand pas lorsque le processus de calcul sera, par lui, défini.

Michel LE NET.

Préambule

Evaluer le coût de l'alcoolisme répond à la nécessité de pouvoir *comparer les effets de divers phénomènes sociaux*.

Il apparaît important, pour les décideurs politiques et administratifs, d'appréhender à partir de bases simples les conséquences simultanées, pour la collectivité, des principaux maux de notre humanité.

A défaut de pouvoir se référer à des constats de cette nature, il est à craindre que les choix budgétaires obéissent davantage au *subjectif qu'au raisonnement*.

En termes économiques, le problème consiste à permettre des décisions qui conduiront le *système social vers un optimum parétien* (1).

Répondre à un tel impératif nécessite de franchir les étapes du processus :

- connaître la *mortalité et la morbidité* associées au problème considéré ;
- en *estimer les effets à l'aide d'un concept simple* qui permette de les comparer à ceux résultant d'autres circonstances ;
- établir les *relations liant les décisions possibles et l'élasticité des paramètres* pris en compte.

**

• **La mortalité et la morbidité** consécutives à l'alcoolisme ont fait l'objet d'études ponctuelles en tout temps, généralement d'une haute rigueur scientifique, émanant pour la plupart des autorités médicales.

Cependant, si toutes aboutissent, dans leur domaine propre de référence, au constat général que l'alcoolisme constitue l'un des maux les plus graves de notre époque, il apparaît néanmoins que *l'ensemble des études réalisées ne parviennent pas à situer avec une précision suffisante* le nombre des décès, des maladies et des accidents qui peuvent lui être imputés, non plus que les conséquences qui en résultent.

Ceci est vrai en ce qui concerne la *mortalité* pour les raisons que chacun connaît : absence de déclarations obligatoires de ce motif, réticence pour les parties concernées à l'évoquer, etc.

Ceci est encore plus vrai pour la *morbidité* pour laquelle les nombres avancés reposent sur des critères incertains.

A tel point que des auteurs autorisés n'hésitent pas à avancer qu'il faudrait *décupler*, pour le moins, les *évaluations* couramment retenues portant en particulier sur les décès directement issus de l'alcoolisme.

Où situer la vérité ?

(1) Situation telle qu'aucune autre ne puisse augmenter la satisfaction de chaque membre de la collectivité.

Nous avons cherché à circonscrire pour le mieux, au sein de cette étude et en l'état actuel de nos connaissances, la mortalité et la morbidité associées à l'intempérance.

Nul doute que d'importants progrès soient encore à réaliser pour connaître les chiffres réels auxquels ils doivent conduire et substituer la justesse à la présomption.

Cependant l'essentiel est d'ores et déjà connu et il ne faudrait surtout pas invoquer ce manque de précision pour justifier un quelconque retard dans les mesures à prendre.

Trop souvent, devant l'importance donnée au phénomène par certaines enquêtes dignes de foi, l'autorité décisionnelle lui substitue un *constat plus modeste*. L'effet est alors de propager des idées inexactes et de distraire l'attention de ceux qui peuvent agir à son encontre, allant par là même à l'opposé du but recherché en banalisant ainsi les conséquences dont il s'agit.

**

La mortalité et la morbidité dues à l'alcoolisme suffisent, en un premier temps, à situer l'importance du phénomène parmi d'autres maux analogues.

On peut en effet admettre que la décision d'intervenir repose, pour l'essentiel, sur la comparaison de telles données résultant de l'exercice de chacun d'eux.

Sans prendre en compte d'autres considérations plus fines, on pourrait penser que l'Etat privilégiera les recherches menées pour lutter contre les excès à plus forts passifs.

L'estimation du *coût de l'alcoolisme* doit alors être considérée comme un *complément d'aide à la décision* n'ayant pour intérêt que d'apporter, dans un domaine connexe, des éléments de comparaison complémentaires.

**

En annexe nous développerons succinctement les bases d'une approche économique globale du problème de l'alcoolisme.

• **La notion de coût de l'alcoolisme** reposera, dans notre propos, sur celle du prix de la vie humaine défini comme la perte, pour la collectivité, due au décès d'une personne, ainsi que sur celle de ses dérivés concernant les conséquences de la maladie ou d'un accident.

En effet, de nombreux économistes ont tenté d'estimer le poids financier de ce mal à partir d'une *décomposition des éléments* qui y concourent tels que les *dépenses hospitalières*, les *charges pour la Sécurité sociale*, pour la justice, pour les assurances et autres secteurs concernés.

Cette approche du problème est acceptable pour le compte de chaque département ministériel ou domaine d'activité professionnel.

Cependant *elle ne prend pas en compte les répercussions*, sur le plan de l'ensemble de la collectivité, des conséquences du phénomène.

La mort ou la maladie d'une personne a pour effet d'ôter de la « valeur ajoutée » au produit national brut, c'est-à-dire à la richesse de la nation.

C'est à partir d'une telle réflexion que nous procéderons pour approcher, avec les réserves qu'un tel concept suppose, les conséquences financières de l'alcoolisme en France (2).

MORTALITÉ ET MORBIDITÉ

Afin de circonscrire le champ réel des conséquences de l'alcoolisme, nous chercherons à analyser, par secteur, le rôle de cette substance dans l'origine, le développement et les effets des maladies, accidents et circonstances diverses mettant en jeu la santé et la vie des individus ainsi que les répercussions sur les biens matériels.

L'alcoolisme n'étant pas une maladie à déclaration obligatoire, les statistiques ne comptabilisent que des renseignements très épars.

De fait, la réticence qui s'attache à reconnaître une personne comme alcoolique a pour conséquence de ne pas faire généralement apparaître cette mention dans les causes de décès, sous-estimant ainsi très fortement les nombres de morts ayant cette origine première, et plus encore ceux des malades et blessés.

Nous serons donc amenés à établir notre évaluation à partir du recensement de l'ensemble des enquêtes et études menées dans des horizons divers, à des époques souvent très différentes.

Toujours, les résultats présentés sont livrés par défaut, dans des proportions que des auteurs autorisés n'hésitent pas à situer de 1 à 10...

Il faut donc considérer les estimations qui suivront avec cette réserve majeure.

(2) Le lecteur est invité à se reporter, pour plus de détails, au livre *Le prix de la vie humaine* de Michel Le Net, « Notes et études documentaires » n° 4455 — La Documentation Française (pages 76 à 85). 2^e édition. Juin 1979. (Les renvois de pages notés dans les parties « estimations économiques » de la présente étude s'y réfèrent). Un autre processus d'évaluation, délicat dans son application, que nous appellerons *méthode des préférences individuelles*, consiste à connaître le montant que les personnes seraient prêtes à payer pour que soit obtenu tel résultat dans la lutte contre un mal social.

Cette estimation est obtenue par enquête ou par analyse des comportements.

Les recherches entreprises aux Etats-Unis dans ce domaine (en particulier par M. J.P. Acton — The Rand Corporation —), semblent conduire à des conclusions voisines de celles que nous avons obtenues.

Nous nous attachons à concevoir et mettre en œuvre une telle méthode au profit de l'aide à la décision concernant les problèmes français.

Chapitre I

LES MALADIES

MORTALITÉ

• Les statistiques émanant de l'INSERM et diffusées par le Haut Comité donnent, pour 1977, les chiffres suivants :

- 3 625 décès par alcoolisme,
- 16 322 décès par cirrhose du foie,

dont il est reconnu que 90 % de l'ensemble, pour le moins, sont imputables à une consommation exagérée d'alcool, soit 14 700 victimes.

• De plus les recherches récentes entreprises sur la relation alcool-cancer (1) mettent en évidence la proportion élevée d'alcooliques parmi les sujets atteints du cancer de l'œsophage, de la bouche, de la langue, du larynx et du pharynx.

C'est ainsi que certaines présomptions permettent d'avancer que 4/5^e des cancers des cavités buccales, du pharynx et de l'œsophage, imputables à l'alcool, entraîneraient 9 000 décès.

• Il en serait sensiblement de même pour les cancers du larynx qui, chaque année, provoquent plus de 4 000 décès.

• De même il serait admis que 1/3 des tuberculoses de l'appareil respiratoire conduisent, pour les mêmes raisons, à 1 000 morts annuelles.

• Enfin soulignons l'effet particulièrement néfaste de la conjonction alcool-drogues (dont essentiellement, la part alcool-tabac) qui multiplie fortement les conséquences pour l'individu de chacune des composantes.

La totalisation des chiffres de décès énoncés *supra* nous donne 32 000 victimes, cependant, comme nous l'avons écrit en préambule, ce nombre est particulièrement sous estimé. Sans aller jusqu'à le multiplier par 10, ni même le doubler comme le préconise M. Perrin à l'issue de ses études, nous admettrons pour seuil de mortalité due aux conséquences directes de l'alcoolisme, par maladies, un chiffre voisin de 50 000 décès.

(1) Dr. Tuyns — Centre international de recherche sur le cancer dans *Les boissons alcooliques*, « Notes et études documentaires » — La Documentation Française — n^{os} 4396 à 98, 4 juillet 1977 et B. Garros et M.H. Bouvier — *Excès de la surmortalité masculine en France et causes médicales de décès*. — « Population », n^o 6, 1978.

MORBIDITÉ

Plus encore que pour l'estimation de la mortalité, l'évaluation de la morbidité due à l'alcoolisme souffre du manque d'étude scientifique du phénomène.

C'est ainsi que, suivant les sources :

— L'alcoolisme frappe directement *1,5 million de Français*, mais compte tenu de l'effectif familial, *6 millions de personnes* en pâtissent.

(M. Gaitaud — 1968)

— D'après les estimations des services de santé, il existe en France plus de *2 millions d'alcooliques* et environ *4,5 millions de « buveurs abusifs »*.

(L'Argus des assurances — 17 août 1973)

— L'opinion publique doit savoir qu'en France *4 millions d'hommes et de femmes* ont un « problème avec l'alcool ».

(Ministère de la Santé — 7 mai 1975)

— *5 à 6 millions de Français* (dont près de 1,5 million de femmes) issus de tous les milieux et de toutes les catégories socioprofessionnelles sont directement visés : 1 homme sur 4, 1 femme sur 12 ; un peu plus de *4 millions de personnes*, dont 800 000 femmes sont des buveurs excessifs et des alcooliques du premier degré, et 1,5 million, dont 3 à 400 000 femmes, des alcooliques des deuxième et troisième degrés.

(Comités départementaux contre l'alcoolisme — Grenoble — 1973)

(Cité par *Le Monde* du 4.12.1973)

— On peut vraisemblablement considérer que l'alcool intervient dans une proportion voisine de 25 % dans l'ensemble des maladies.

(L'Argus des assurances — *ibidem*)

— MM. Gresvois et Dubois ont estimé que l'espérance de vie d'un buveur excessif de 25 ans est diminuée de 12 ans.

(Cité par le Comité national de défense contre l'alcoolisme — 1978)

etc., sans vouloir mentionner les chiffres extrêmes de 8 à 10 millions d'intempérants cités par d'autres auteurs.

A défaut de références plus autorisées, nous retiendrons en première approximation le chiffre minimal de *4 millions de Français souffrant d'une consommation abusive d'alcool*.

COÛTS

• *Coût de la mortalité par maladies et de la morbidité consécutives à l'alcoolisme* (valeur actualisée 1977).

A défaut de pouvoir procéder au calcul direct suivant la méthode exposée page 50 de l'ouvrage de référence (cf. (2) p. 8 supra), par suite de l'impossibilité de définir les matrices C_{ij} correspondantes, nous raisonnerons par analogie avec le cas « accidents de la route ».

• **Bases de calcul :**

• 3 à 4 fois plus d'hommes que de femmes sont concernés.

(p. 84 et sondage IFOP, sept. 1974).

- Leur revenu moyen est moitié moindre que celui de la moyenne nationale (dans les rapports de 1/2,68 pour les hommes et 1/0,96 pour les femmes).

(Sondage IFOP 1974)

- L'âge moyen du décédé est approximativement de 60 ans.

Par ailleurs, on estime que le malade par alcoolisme coûte, pour la collectivité, autant que le blessé « moyen » sur route, majoré de 25 % pour tenir compte des conséquences indirectes de l'alcoolisme sur son entourage.

D'où les calculs :

- *Coût du décédé à 60 ans* (p. 39) :

$$- \text{Coût des éléments économiques} \left\{ \frac{3 \times 379\,068 \text{ F}}{2,68} + \frac{318\,468 \text{ F}}{0,96} \right\} \times \frac{1}{4}$$

arrondi à : 180 000 F

- Coût des éléments non-marchands : 30 000 F

pretium vitae 1975..... 210 000 F

pretium vitae 1977..... 260 000 F

(p. 49)

- *Coût par malade* (p. 41)

- perte de production = 28 900 F

- frais médicaux et sociaux = 4 100 F

- coûts non marchands (p. 48) = 3 700 F

36 700 F

Soit en divisant ce chiffre par 4 pour tenir compte des rapports d'âges et de revenus, en le multipliant par 1,25 et en l'actualisant pour 1977, nous obtenons : . 15 000 F

Soit en définitive :

Coût pour les décédés : 50 000 × 26 000 F = 13 milliards de F

Coût pour les maladies : 4 000 000 × 15 000 F = 60 milliards de F

TOTAL = 73 milliards de F

Chapitre II

LES ACCIDENTS DE LA ROUTE

MORTALITÉ ET MORBIDITÉ IMPUTABLES A L'ALCOOLISME

L'important est de connaître l'incidence des comportements des buveurs sur la route, quel que soit leur niveau d'imprégnation alcoolique.

Le taux légal est, à cet effet, une notion artificielle.

Il situe le degré de sévérité que la nation accorde à la lutte contre le phénomène (1).

C'est pourquoi nous chercherons à apprécier, séparément, les effets de l'alcoolémie au-dessus et au-dessous de la norme réglementaire.

ÉTUDE THÉORIQUE

Nous approcherons les conséquences de l'alcoolémie au volant à partir des conclusions des plus récentes recherches entreprises en France.

Il convient cependant de rappeler les réserves généralement avancées par les auteurs de ces études, quelles qu'elles soient. Ainsi est-il estimé que les chiffres de mortalité sont quasi systématiquement sous-évalués en fonction des difficultés de saisir exactement un certain nombre de paramètres : taux d'alcool dans le sang lors des accidents par suite du délai entre le choc et l'analyse sanguine, existence d'alcootests faussément négatifs, recueil et traitement des données statistiques, etc.

Les enquêtes ne portent généralement que sur le réseau de rase campagne (2/3 de décès) alors que les résultats sont extrapolés à l'ensemble des voies de circulation, dont le milieu urbain.

Enfin, l'alcool est considéré comme entraînant un sur-risque qui s'ajoute aux risques pris par ailleurs par l'individu. Cette élévation dans l'échelle des dangers potentiels serait à l'origine des accidents dont il sera fait état.

(1) Les taux légaux varient en moyenne de 0,00 dans les pays de l'Est à 0,50 dans les pays scandinaves ; 0,80 en Europe centrale et plus de 0,80 dans les Etats non industrialisés. On constate une correspondance certaine entre les niveaux de sécurité routière, ceux des taux d'alcool tolérés, et le degré de respect des usagers à cet égard.

Par ailleurs, sont encore mal appréhendées les suites dangereuses, dans le domaine de la circulation, des consommations simultanées d'alcool-médicaments ou d'alcool-tabac dont on sait qu'elles multiplient les risques encourus par ceux qui s'y adonnent.

Enfin, il convient de manier avec beaucoup de prudence les notions de risque supplémentaire, d'imputabilité d'un accident à telle ou telle cause, de responsabilité d'un individu dans l'occurrence d'un événement.

MORTALITÉ SUIVANT UN TAUX D'ALCOOLÉMIE DES RESPONSABLES PRÉSUMÉS, SUPÉRIEUR OU ÉGAL A 0,80 g

• L'Organisme national de sécurité routière a procédé à un sondage auprès d'un échantillon de conducteurs impliqués dans des accidents corporels en rase campagne, dans dix départements métropolitains pendant le second trimestre de 1977.

L'étude réalisée à cet effet conclut en ces termes (2) :

Les conducteurs en état d'alcoolisation illégal (taux d'alcool dans le sang supérieur à 0,80/l) sont sur-impliqués dans les accidents.

En effet, 15,5 % des conducteurs ou piétons concernés par un accident corporel circulent avec une alcoolémie supérieure au taux de 0,80 g/l, alors qu'entrent dans cette catégorie 3,4 % de l'ensemble des seuls conducteurs d'automobile.

Ainsi, le risque relatif d'accident corporel à partir de 0,80 g est-il voisin de 5.

Cette sur-implication est encore plus flagrante pour les accidents mortels et pour les accidents à un véhicule seul : les risques relatifs sont pour ces deux catégories d'accidents environ trois fois plus forts (16,3 pour les accidents mortels et 15,2 pour les accidents à un véhicule seul).

On estime que les proportions de conducteurs dont l'implication dans un accident est imputable à une alcoolémie supérieure à 0,80 g/l sont les suivantes :

— pour un accident corporel	12,5 %
— pour un accident mortel.....	34,3 %
— pour un accident à véhicule seul	32,5 %

• Par ailleurs, une étude au plan national a été effectuée par l'Institut de recherches orthopédiques de l'hôpital de Garches sur le même thème, durant le premier semestre 1977, et confirmée par la suite sur la période du second trimestre.

Les résultats qui ont suivi sont présentés ainsi (3) :

La proportion des responsables d'accidents mortels en état d'imprégnation alcoolique est au minimum de 37,6 %, le chiffre réel entre 41 et 45 %.

En moyenne, nous retiendrons donc à cet effet le chiffre de 40 %.

• De plus, le nombre de morts par accidents est plus élevé si le conducteur qui le provoque est sous l'influence de l'alcool. Pour le calculer, il est nécessaire d'affecter aux estimations précédentes, portant uniquement sur des relevés d'accidents, un coefficient que M. Thomas, dans le cadre de l'enquête de Garches, évalue à 3 % environ : 41 % des morts sont enregistrés dans les 38 % d'accidents mortels ayant un responsable présumé avec alcoolémie supérieure au taux légal.

(2) M.-B. Biecheler, *Analyse du risque lié à l'alcoolémie du conducteur*, ONSER, oct. 1978.

(3) C. Got, *Alcool et accidents* — « Bulletin d'informations du Haut Comité d'étude et d'information sur l'alcoolisme », n° 131, 4^e trimestre 1977.

En définitive, il apparaît ainsi que *l'inobservation du taux légal semblerait entraîner 43 % des décès de la circulation.*

MORTALITÉ SUIVANT UN TAUX D'ALCOOLÉMIE DES RESPONSABLES PRÉSUMÉS, INFÉRIEUR A 0,80 g

L'on sait que les réflexes peuvent commencer à être perturbés à partir d'une alcoolémie de 0,15 g/l d'alcool dans le sang.

Il convient ainsi de prendre en compte les accidents consécutifs aux auteurs dont les comportements ont été perturbés par une imprégnation dangereuse d'alcool, au-dessous du taux légal.

- Sur ce point, l'Organisme national de sécurité routière (4), à la suite d'enquêtes réalisées en 1969 sur le réseau de rase campagne, avançait que la réduction en pourcentage des accidents mortels serait proche de 15 % si les conducteurs respectaient le taux d'alcoolémie de 0,80 g par litre de sang.

Cette diminution serait ramenée à 21 % si la sobriété était chez eux, la règle.

La part des victimes imputables à la tranche de 0,15/0,80 g approcherait ainsi 40 % de celle correspondant à la tranche supérieure (5).

- Par ailleurs, M. Gillier (6) a étudié une population de 3 357 usagers responsables présumés d'accidents mortels relevés sur le réseau de la gendarmerie nationale.

Sur 1 038 individus ayant eu la prise de sang, 210 d'entre eux montraient un taux d'alcoolémie inférieur au seuil légal et 565 dépassaient ce chiffre.

Les individus à moins de 0,80 g/l représentaient donc 37 % de ceux de la tranche supérieure.

Nous retiendrons donc comme ordre de grandeur la *moyenne de 40 % pour estimer la part des morts qu'il convient d'ajouter à ceux imputés à l'irrespect du taux légal pour obtenir ceux occasionnés à partir d'un seuil d'alcoolémie inférieur.*

APPLICATION

En conséquence, il est possible d'avancer sur ces bases la présomption suivante : *l'absorption d'une certaine quantité d'alcool par les usagers de la route semblerait entraîner de l'ordre de 60 % des tués de la circulation (7).*

(4) Alcoolémie des conducteurs et accidents de la route — Cahiers d'études de l'ONSER, n° 32, mai 1974.

(5) Ces résultats ont été obtenus avant la promulgation de la loi du 9 juillet 1970. Cependant la courbe des accidents n'ayant pas présenté d'évolution particulière lors des mois qui ont suivi, nous leur conserverons leur validité.

(6) *Rôle de l'alcool dans les accidents de la circulation routière* — 1978. Thèse soutenue à l'Université P. et M. Curie — Paris VII — Faculté de Médecine de la Pitié Salpêtrière.

(7) (Soit $0,43 \times 1,4$). Signalons, par comparaison, que l'alcool est rendu responsable de la moitié des accidents mortels survenant sur les routes des États-Unis où la consommation totale d'alcool pur était, en 1975 et par habitant, de 7 litres pour 17 litres en France. Par ailleurs les réglementations de la circulation y sont généralement plus affirmées que dans notre pays, conduisant d'ailleurs à la meilleure sécurité routière dans le monde, réflétée par un taux voisin de 2 tués par 100 millions de véhicules-kilomètres pour 5,8 en France (8^e et dernier rang parmi les nations industrialisées), en 1976.

COÛT DES ACCIDENTS DE LA ROUTE* DUS A L'ALCOOLISME EN 1977

• Bases du calcul

Nous nous référons aux résultats de l'étude entreprise concernant le prix de la vie humaine et qui conduisent, pour 1977, à un *pretium vitae* égal à 830 000 F.

Nous partirons de l'hypothèse qu'il est admissible de retenir une proportionnalité des conséquences de l'alcoolisme en ce qui concerne les différents postes de l'accident : tués, blessés, dégâts matériels.

APPLICATION

COÛT DE L'ENSEMBLE DES TUÉS

- nombre légal des victimes de la route 13 104
- nombre réel (approché) des victimes de la route..... 14 400

(sachant qu'il convient de majorer d'environ 10 % le chiffre *légal* des morts à 6 jours donné par la police et la gendarmerie pour calculer celui des décès réels sur une année) ;

soit pour l'ensemble des tués un coût de 11,9 milliards de F.

La part imputable à l'alcoolisme concernerait donc :

- un nombre de tués égal à 8 600
- un coût égal à 7,1 milliards de F.

COÛT DE L'ENSEMBLE DES BLESSÉS EN 1977

- nombre *légal* des blessés de la route 354 905
- nombre réel (approché) des blessés de la route..... 354 000
(diminué du chiffre légal des blessés morts après 6 jours, et arrondi)
- coût individuel correspondant 59 000 F
(42 600 F + 3 700 F, actualisé pour 1977)

soit pour l'ensemble des blessés un coût de 20,9 milliards F.

La part imputable à l'alcoolisme concernerait ainsi :

- un nombre de blessés égal à 212 000
- un coût égal à... 12,5 milliards de F.

COÛT DES ACCIDENTS MATÉRIELS

Suivant le même processus, l'évaluation globale du coût des accidents matériels, égal à 13 milliards de F en 1977, s'établirait à 7,8 milliards de F pour la part imputable à l'alcoolisme.

COÛT TOTAL

En conclusion, nous avancerons :

Coût total des conséquences de l'alcoolisme sur la route :
27 milliards de F (soit plus de 1 % du Produit national brut).

* L'estimation du coût total des accidents de la circulation en 1978 est présentée p. 53 à 55 (cf. (2) p. 8 supra).

Chapitre III

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET L'ABSENTÉISME PROFESSIONNEL

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET LEUR COÛT

Nous retrouvons pour les accidents du travail les difficultés de saisir correctement les données statistiques de base.

C'est ainsi que la part de ces accidents imputables à l'alcool, avec arrêt de travail, est évaluée :

- suivant l'étude de M. Morice (1953), à 19 % du total ;
- suivant l'étude de M. Cavallié (1954), à 14 % du total ;
- suivant l'étude de MM. Metz et Marcoux (1957), entre 10 et 15 % du total ;
- suivant l'étude de M. Blein (1966), à 18 % du total ;
- suivant l'étude de M. Le Go (1967), à 13 % du total ;
- suivant l'étude de M. Joulain-Haas (1967), à 12 % du total.

Les chiffres énoncés l'étant tous par défaut, en fonction, en particulier, de la procédure du constat du taux d'alcool dans le sang au moment même de l'accident, nous retiendrons néanmoins pour moyenne la proportion de 15 % de « responsabilité » première de l'alcool dans la survenue des accidents du travail, rapportée au nombre total de ces accidents.

MORTALITÉ ET MORBIDITÉ EN MILIEU DU TRAVAIL

En 1976, les statistiques (1) nationales publiées par la Caisse nationale de l'Assurance maladie et ne concernant que les salariés du régime général de l'Assurance maladie, donnent, sur un effectif global de 13 642 945 personnes :

- Pour les accidents du travail :
 - accidents avec arrêt (y compris les graves) 1 069 063
 - accidents graves (y compris les décès) 115 616
 - décès 2 024
(dont 1940 intervenus avant consolidation).

(1) Cf. *Les accidents du travail* (statistiques 1976), « Travail et sécurité », INRS, n° 10, octobre 1978.

• Pour les maladies professionnelles :	
• nombre de malades	4 703
• décès.....	207
• Pour les accidents du trajet :	
• nombre d'accidents avec arrêt.....	160 841
• accidents graves (y compris les décès)	31 182
• décès.....	1 281

Suivant les bases de notre calcul, les accidents du travail auront donc entraîné 3 512 décès, 143 493 accidents graves, 1 229 904 accidents avec arrêt (graves compris) et 1 899 incapacités permanentes par maladies professionnelles.

Suivant le taux d'implication retenu de l'alcoolisme dans ces accidents et maladies, on peut estimer qu'il est à l'origine de :

530 décès
21 500 accidents graves
185 000 accidents et malades avec arrêt.

Cependant il faut prendre de plus en compte les personnes hors régime général (des secteurs primaire et tertiaire), soit 1/3 environ des actifs, qui ne sont toutefois touchés par les maladies et accidents qu'en raison de 20 % de l'effectif global.

En définitive nous retiendrons l'intervention de l'alcoolisme dans les accidents du travail à concurrence de :

700 décès
27 000 accidents graves
230 000 accidents et maladies avec arrêt

LE COÛT DES ACCIDENTS DU TRAVAIL* IMPUTABLES A L'ALCOOLISME EN 1976

Suivant les approximations propres à notre calcul, l'âge moyen de la victime en milieu professionnel étant voisin de celui de l'accidenté (valeur 1976) relevé sur la route, et les conséquences socioéconomiques des suites de l'accident ou de la maladie étant considérées comme semblables dans l'un et l'autre cas, nous sommes conduits aux résultats suivants :

- coût des décès (2) : 0,5 milliard de F ;
- coût des accidents avec arrêt et des maladies (3) : 10 milliards de F.

Par ailleurs, comme nous l'avons fait pour les accidents de la circulation, il conviendrait de prendre en compte les incidences sur le plan matériel des accidents et maladies : dégâts, erreurs de fabrication, etc.

Cependant, n'en connaissant pas l'importance, nous signalerons cette donnée simplement pour mémoire.

Nous retiendrons finalement pour coût des accidents du travail imputables à l'alcoolisme un chiffre voisin de 10 milliards de F.

* L'estimation du coût total des accidents du travail en 1976 est présentée p. 55 à 60 (cf. (2) p. 8 supra)

(2) Soit 740 000 F × 700.

(3) Soit 42 000 F × 230 000, où 42 000 F = (28 900 F + 4 100 F + 3 700 F) × 1,145 .

L'ABSENTÉISME PROFESSIONNEL ET SON COÛT

Des enquêtes réalisées en milieu du travail depuis 30 ans (4) font apparaître que l'absentéisme des agents alcooliques est systématiquement plus important que celui des non alcooliques.

Les coefficients multiplicateurs varient de 2 à 19 suivant une moyenne générale de 7.

Les statistiques des accidents du travail considérées *supra* nous enseignent qu'en 1976 :

- 29 919 798 journées du travail ont été perdues par incapacités temporaires consécutives aux accidents.
- 350 156 journées du travail ont été perdues par incapacités temporaires consécutives aux maladies.
- 7 011 159 journées du travail ont été perdues par incapacités temporaires consécutives aux accidents de trajet.

Soit au total : 37 281 113 journées de travail perdues.

Suivant notre estimation première, la part imputable à l'alcoolisme pourrait être de l'ordre de 5 millions de journées perdues ou 20 000 années.

En salaires, ce chiffre correspond à près d'un milliard de F versés, non productifs.

CONCLUSION

La prise en compte des diverses rubriques ayant trait aux accidents et maladies professionnelles, ainsi qu'aux conséquences qui en découlent, nous conduit donc à retenir, pour 1977, une valeur proche de **11 milliards de F** pour situer la part de l'alcoolisme dans leur survenue.

(4) J. Lereboullet, *L'alcoolisme*, Les Cahiers Baillière, 1972.

Chapitre IV

LES ACCIDENTS DOMESTIQUES, DE LOISIRS ET DE SPORTS

Les statistiques de l'INSERM présentent les différentes causes de décès par nature.

Ainsi, pour 1976, la rubrique « Autres accidents et séquelles » intègre toutes les formes d'accidents mortels (y compris ceux du travail), à l'exclusion des accidents de la circulation, des suicides, et autres morts violentes.

On constate que :

13 029 hommes et
12 734 femmes sont décédés pour ces raisons
50 000 personnes, environ, ont été accidentées.

En soustrayant du total les 1 940 victimes par seuls accidents du travail, on trouve 23 283 morts.

L'étude des catégories socioprofessionnelles des personnes considérées nous montre que 90 % d'entre elles sont des personnes adultes, les femmes étant deux fois plus touchées que les hommes (1).

A défaut de renseignements plus précis, nous admettrons que leur moyenne d'âge au décès se situe vers 60 ans.

L'INSERM nous enseigne que les taux de mortalité par alcoolisme et psychose alcoolique sont, de 45 à 64 ans, de 32,2 ‰ habitants pour les hommes et 7,6 ‰ habitants pour les femmes correspondant à une moyenne de 19,5 ‰ pour les 2 sexes, les hommes étant donc quatre fois plus touchés que les femmes.

Enfin, à l'instar de notre observation concernant l'implication de l'alcoolisme dans la survenue des accidents pour autres causes, nous avancerons une moyenne de 20 % pour situer l'alcoolisme à l'origine des cas ici considérés.

Nous retiendrons donc les chiffres de 5 000 décès et de 10 000 blessés pour causes diverses ayant ce motif.

(1) En 1975, la rubrique des « chutes » enseigne que 13 770 personnes sont décédées pour cette cause, dont 9 271 femmes pour 4 499 hommes.

LE COÛT DES ACCIDENTS IMPUTABLES A L'ALCOOLISME (valeur 1977)

• Bases du calcul :

- 2 fois plus d'hommes que de femmes concernés.
- Leur revenu moyen est voisin de celui de la moyenne nationale.
- L'âge moyen du décédé se situe aux environs de 60 ans.

On en déduit (cf. p. 12 et 13 *supra*) :

• Coût du décédé à 60 ans :

— Coût des éléments économiques = $\frac{2 \times 379\,068\text{ F} + 318\,468\text{ F}}{3}$ arrondi à	350 000 F
— Coût des éléments non marchands :	30 000 F
<i>pretium vitae</i> 1975 =	380 000 F
<i>pretium vitae</i> 1977 =	<u>490 000 F</u>

• Coût par malade :

Même calcul que pour les conséquences de l'alcoolisme, mais en ne prenant en compte que le rapport d'âges (division par 2), soit, après actualisation pour 1977 :

23 000 F

D'où :

Coût pour les décédés :	5 000 × 490 000 F = 2,45 milliards de F
Coût pour les malades :	10 000 × 23 000 F = 0,23 milliard de F
	arrondi au TOTAL = 3 milliards de F

Chapitre V

LES CRIMES ET SUICIDES

Les données statistiques se rapportant à la liaison alcoolisme-criminalité proviennent, pour l'essentiel, de deux études réalisées en 1970 et 1973 par le Service d'études pénales et criminologiques du ministère de la Justice, et couvrant les années 1968 à 1971.

Nous y trouvons les résultats suivants, présentés comme des estimations à manipuler avec prudence :

Criminalité à connotation alcoolique directe

Infractions	Pourcentage d'influence alcoolique (France métropolitaine)
— Homicides volontaires	69
— Crimes et délits contre les enfants	38
— Coups mortels, coups et blessures volontaires	29
— Homicides et blessures involontaires	14
— Crimes et délits sexuels	27
— Incendies volontaires	53
— Rébellion et outrages	34
— Dégradation d'objets d'utilité publique	30
— Vols	14
— Vagabondage et mendicité	28
— Violation de domicile - bris de clôture	35
Toutes infractions confondues	19 %

Le tableau qui suit (p. 26) extrait de l'état de la criminalité du ministère de l'Intérieur, présente « les principales manifestations de la criminalité non inspirées par la recherche du profit » et situe l'importance de chaque rubrique considérée *supra*.

La comparaison entre les deux états conduit à retenir :

- pour conséquence de l'alcoolisme en matière de *mortalité* 1 300 décès
- pour conséquence de l'alcoolisme en matière d'*accidentés* 10 000 blessés
- pour conséquences de l'alcoolisme en matière de *crimes et délits globaux* 420 000 personnes atteintes.

Rappelons encore que ces estimations, comme il en est pour toutes les données statistiques concernant l'alcoolisme, sont particulièrement sous-évaluées.

Les principales manifestations de la criminalité non inspirées par la recherche du profit

CRIMES ET DÉLITS	1972	1976	1977
<i>Contre la vie (1)</i>			
– Homicides non crapuleux	952	1 309	1 485
– Empoisonnements	74	80	95
– Infanticides	140	58	62
Total	1 166	1 447	1 642
<i>Contre la santé physique</i>			
– Coups et blessures, vols suivis de mort	706 (2)	349	305
– Coups et blessures, vols suivis incapacité + 8 jours	25 643	29 639	31 657
Total	26 349	29 988	31 962
<i>Mœurs et sexualité</i>			
– Viols	1 417	1 489	1 531
– Attentats à la pudeur	5 560	4 500	5 032
– Outrages publics à la pudeur	5 296	5 401	5 342
– Homosexualité avec mineurs	243	117	100
– Excitation de mineurs à la débauche	414	367	403
Total	12 930	11 874	12 408
<i>Contre l'enfant et la famille</i>			
– Mauvais traitements à enfants	1 128	1 184	1 359
– Autres délits contre les mineurs	2 457	2 143	2 501
– Abandons de famille	23 785	18 727	18 786
– a/s la garde des enfants	4 277	6 129	6 699
Total	31 647	28 183	29 345
<i>Contre l'autorité publique</i>			
– Outrages à dépositaires de l'autorité	5 902	8 409	9 540
– Violences à dépositaires de l'autorité	2 988	4 893	5 524
Total	8 890	13 302	15 064
<i>Incendies volontaires</i>	3 317	4 651	4 063
TOTAL DES CRIMES ET DÉLITS (pour comparaison)	1 675 507	1 823 953	2 097 919

(1) Le chiffre des homicides comprend également les tentatives.

(2) Ce chiffre doit être accepté avec la plus grande réserve compte tenu d'erreurs non rectifiables commises par les services collecteurs des données.

Observations :

Les chiffres ci-dessus sont extraits de l'étude annuelle « La criminalité en France », établie par la Direction centrale de la police judiciaire, Service central d'étude de la délinquance.

Cette statistique procède de la totalisation des crimes et délits portés à la connaissance des services de police et de gendarmerie du territoire. Une telle définition implique que, d'une part ne figurent pas dans ces comptes de la criminalité les manifestations non dénoncées à la police ou à la gendarmerie, ni d'autre part l'ensemble des comportements qui, pour violents qu'ils soient, ne constituent pas des crimes ou des délits réprimés par la loi. N'y figurent pas davantage les crimes ou délits se rattachant à la circulation routière ni les contraventions. Dans le souci de réaliser une certaine approche des motivations ayant inspiré les auteurs, l'analyse distingue entre les crimes et délits déterminés par la recherche du profit et ceux qui le sont pour d'autres motifs (criminalité dite « du comportement »).

Les chiffres relatifs à l'année 1978 sont en cours de décentralisation ; seule une estimation globale a pu être faite à ce jour qui serait de nature à révéler, avec toutes les réserves d'usage, une certaine tendance à la stabilisation, la hausse par rapport à l'année 1977 devant se situer autour de 3 % environ.

**

Par ailleurs, *les suicides*, dont le nombre approché se situe aux environs de 15 000 par an, semblent provenir pour 1/4 de causes liées à l'intempérance.

L'alcool serait donc à l'origine de près de 4 000 de ces cas.

Enfin, signalons pour mémoire les vols, dégradations et incendies qu'il nous est apparu délicat de chiffrer dans la présente étude.

LE COÛT DES CRIMES ET SUICIDES* CONSÉCUTIFS A L'ALCOOLISME (valeur 1977)

• Bases du calcul

- 2,5 fois plus d'hommes que de femmes concernés.
- Leur revenu moyen est voisin de celui de la moyenne nationale (3).
- L'âge moyen du décédé se situe aux environs de 60 ans (4).

On en déduit :

• <i>Coût du décédé à 60 ans :</i>		
— Coût des éléments économiques =	$\frac{2,5 \times 379\ 098\ F + 318\ 468\ F}{3,5}$	arrondi à 360 000 F
— Coût des éléments marchands :		<u>30 000 F</u>
<i>pretium vitae</i> 1975 =		390 000 F
<i>pretium vitae</i> 1977 =		500 000 F
— <i>Coût par malade</i> :		23 000 F

D'où,

Coût pour les décédés :	$5\ 300 \times 500\ 000\ F = 2,65$	milliards de F
Coût pour les malades :	$10\ 000 \times 23\ 000\ F = 0,23$	milliards de F
	arrondi au TOTAL = 3 milliards de F	

* L'estimation du coût total des suicides en 1979 est présentée p. 66 à 68 (cf. (2) p. 8 supra).

(3) Plus précisément, le revenu moyen de la victime des « crimes et suicides » vaudrait 90 % de celui de la moyenne nationale.

(4) L'âge moyen du suicidé-homme est environ de 60 ans, pour un chiffre légèrement moindre pour la femme.

Chapitre VI

SYNTHÈSE ET CONCLUSIONS

Le bilan ci-dessous récapitule les principales données de notre étude, valeurs 1977.

Origine	Mortalité	Morbidité	Accidents (blessés)	Coûts Milliards de F
Maladies	50 000	4 000 000		73
Accidents de la route	8 600		212 000	27 dont (1) mortalité 7,1
Accidents du travail, absentéisme ..	700	230 000		11 dont mortalité 0,5
Accidents domestiques, de loisirs, de sports	5 000		10 000	3 dont mortalité 2,4
Crimes et suicides	5 300		10 000	3 dont mortalité 2,6
Récapitulatif (2)	70 000	4 000 000 (incluant malades et blessés)		85

En matière de mortalité, le chiffre de 70 000 décès semble pouvoir être retenu en première approche, tant les évaluations partielles sont réellement sous-estimées.

Rappelons que des autorités n'hésitent pas à penser que les nombres réels devraient être pour le moins doublés, sinon décuplés.

Les évaluations de la morbidité et des blessés apparaissent encore plus sujettes à caution, c'est pourquoi nous nous en tiendrons au chiffre global de 4 millions de personnes atteintes physiquement.

(1) Y compris les dégâts matériels.

(2) Le récapitulatif assure la sommation des mortalités partielles mais inclut dans les 4 millions de malades et blessés, en fonction de l'approximation des calculs, les sous-rubriques qui s'y rapportent : malades et blessés par maladies seules, accidents et crimes.

En conséquence, l'estimation financière, reposant sur les préceptes énoncés en préambule, nous conduit à avancer la somme de 85 milliards de F pour 1977 — dont 20 MM F pour la seule mortalité — les évaluations partielles, par nature d'accident, devant être considérées comme incluses dans cette récapitulation globale.

En valeur actualisée **pour 1979**, prenant en compte les évolutions tendanciennes des données physiques du système sur deux années et compte tenu de l'approximation des calculs, nous avancerons le chiffre arrondi de **100 milliards de F**.

Il correspond :

- Pour chacune des 17 millions de familles françaises à un « impôt » voisin de 6 000 F.
- Au gaspillage de l'équivalent de la production professionnelle de près de 900 000 personnes actives. (Le PNB par actif, en 1979, peut être estimé à 112 500 F).

Annexe

LE PROBLÈME ÉCONOMIQUE DE L'ALCOOLISME

Une étude globale du problème de l'alcoolisme, prenant en compte les divers intervenants du système, doit conduire à s'interroger sur les répercussions qu'entraînerait, dans tous les secteurs de l'activité socioéconomique, une action tendant à faire baisser la consommation immodérée de l'alcool.

A cet effet, il est nécessaire de rappeler les points suivants :

- **La consommation des ménages**

En 1975, les ménages ont consommé, suivant l'INSEE, pour :

23 milliards de F de boissons alcoolisées

4,8 milliards de F de boissons non alcoolisées.

correspondant à 82,7 % de boissons alcoolisées et 17,3 % de boissons non alcoolisées dans le budget des boissons consommées à domicile.

Les projections de la consommation en 1980 montrent une diminution de la part des boissons courantes (sauf la bière) tandis que croît celle des produits fortement alcoolisés et non-alcoolisés.

Au total et en degré d'alcool pur, cette évolution générale revient à stabiliser la consommation individuelle.

- **La production des boissons alcoolisées et non**
- **Les échanges avec l'étranger**
- **L'emploi des branches production et distribution**
- **Le produit des impôts indirects spécifiques** de 5,7 milliards de F en 1977.
- Etc.

Ayant précisément analysé le système, il conviendrait d'étudier en parallèle, pour une année type « glissante » :

- la consommation « tolérée » de boissons alcoolisées et non, et leur répartition
- l'ajustement, à ce scénario, de la structure de production.

Les écarts constatés entre les deux schémas feraient ainsi l'objet de mesures aptes à les atténuer.

Pour y répondre, bien évidemment, devraient être mis en évidence les phénomènes d'élasticité des consommations et productions vis-à-vis de telles mesures de façon à appréhender, a priori, les transferts envisagés.

C'est ainsi, par exemple, qu'en matière d'emplois, il faudrait saisir l'impact des variations constatées dans les achats sur les activités économiques dans tel ou tel domaine, générateur ou non de postes nouveaux.

Devraient être recherchés, également, les effets des reports possibles de consommation au profit d'autres substances nocives (tabac, drogues...), sinon les modifications mêmes de comportement des agents, inhérentes à leur moins boire.

En définitive, il serait profitable de cerner l'ensemble du problème, l'essentiel apparaissant être, si l'on veut vraiment faire quelque chose en la matière, d'abolir les rigidités propres à ce secteur.

La fabrication de cet ouvrage
a été réalisée
par l'Imprimerie Chirat, 42540 Saint-Just-la-Pendue



Achévé d'imprimer en octobre 1979
N° d'édition AM 1984. N° d'impression 3144
Dépôt légal 4^e trimestre 1979

IMPRIMÉ EN FRANCE